



LES PRATIQUES ESSENTIELLES

Modifications apportées à la version 2.0

Voici un résumé des modifications apportées à la **version 2.0 des pratiques essentielles de l'Approche commune** :

Version	Date	Modifications
1.1	Septembre 2020	1. Ajout d'un paragraphe d'introduction reconnaissant que la mesure de l'impact n'est pas pour tout le monde. <u>Motif</u> : Préciser une position philosophique qui ne prétend pas que la mesure de l'impact est l'approche la plus appropriée à tous les contextes et toutes les situations.
		2. Ajout d'une définition des termes « impact » et « mesure de l'impact » dans le contexte de l'Approche commune. <u>Motif</u> : Clarifier les définitions.
		3. Modification du titre d'une pratique essentielle : « Rendre compte des résultats » est devenu « Communiquer les résultats ». <u>Motif</u> : « Communiquer » les résultats correspond mieux à l'esprit des sous-pratiques en cause.
2.0	Juillet 2020	4. Modification du titre d'une pratique essentielle : « Planifier votre changement prévu » est devenu « Décrire votre changement prévu ». <u>Motif</u> : Mieux refléter les exigences des sous-pratiques.
		5. Modification du titre d'une pratique essentielle : « Utiliser des indicateurs adaptés » est devenu « Utiliser des indicateurs ». <u>Motif</u> : Le mot « indicateurs » employé par lui-même permet une interprétation plus élargie de la portée que l'expression « indicateurs adaptés », laissant le champ libre à l'emploi de

mesures qualitatives, de mesures indirectes et de mesures devant être interprétées.

6. Modification du titre d'une pratique essentielle : « Communiquer les résultats » est devenu « Communiquer et utiliser les résultats ».

Motif : Les sous-pratiques ont été révisées afin d'y refléter l'utilisation des renseignements collectés en plus de la communication des résultats.

7. Ajout d'un renvoi aux données et aux indicateurs qualitatifs, en addition aux données et indicateurs quantitatifs.

Motif : On tend à associer les termes « indicateurs » et « données » au descriptif « quantitatif ». L'ajout du mot « qualitatif » permet de souligner qu'il peut s'agir de données et indicateurs qualitatifs ou quantitatifs.

8. Inclusion d'histoires et de narrations comme exemples de sources de données qualitatives.

Motif : Les histoires et les narrations sont des façons importantes de collecter et d'échanger de l'information et des données, tant chez les communautés autochtones que dans les autres communautés.

9. Modifications au langage aux fins de simplification et de cohérence. Par exemple, utiliser le mot « changement » au lieu du mot « impact », le cas échéant.

Motif : Beaucoup de rétroaction a été reçue indiquant qu'il faut simplifier le langage et uniformiser l'utilisation de certains termes.

10. Modifications au langage concernant les intervenants, afin de mettre l'accent sur les personnes les plus touchées par les actions de l'organisme. Le mot « intervenant » a été remplacé par « les personnes les plus touchées par les actions de l'organisme ».

Motif : Le mot « intervenant » peut être problématique et peut être interprété de toutes sortes de façons. L'Approche commune

a pour but d'utiliser un langage qui met souligne l'accent accordé aux personnes les plus touchées par l'impact de l'organisme.

11. Modifications à la formulation de nombreuses sous-pratiques aux fins de clarification.

Motif : Préciser plus clairement les exigences associées à chaque sous-pratique en vue de satisfaire à la norme minimale.

12. Révision des sous-pratiques afin de veiller à ce qu'il s'agisse d'une norme minimale pouvant rejoindre la majorité des gens, « là où ils sont ».

Motif : Pour être efficace, une norme doit aller à la rencontre des gens là où ils sont. L'Approche commune cherche à refléter les pratiques mises en œuvre actuellement par la plupart — au moins 60 % — des organismes à vocation sociale.

13. Clarification indiquant que le paragraphe explicatif sur l'engagement auprès des personnes les plus touchées par les actions de l'organisme sert de suggestion et non d'exigence.

Motif : Pour créer une norme minimale qui « va à la rencontre des gens là où ils sont », les pratiques associées à chaque pratique essentielle relevant de l'engagement auprès des personnes les plus touchées relèvent de l'ambition. L'Approche commune vise un futur où l'engagement auprès des personnes les plus touchées, à différents égards de la mesure de l'impact, fait office de norme. La norme évoluera au fil du temps afin de refléter la réalité, à mesure des changements.

14. Inclusion de différentes sous-pratiques à titre de suggestions distinctes des exigences de la norme minimale.

Motif : La version précédente de la norme avait quelque peu tendance à confondre les suggestions et les exigences. L'erreur a été corrigée dans cette version de la norme. Cette version de la norme comprend aussi des suggestions quant à l'engagement auprès des personnes les plus touchées, qui ne sont pas (encore!) des exigences, conformément aux motifs précisés au 13e point.

